inspection académique
Alpes-Maritimes

jeunesse
éducation
recherche

Document de référence pour la mise en œuvre de l'aide personnalisée dans les écoles des Alpes-Maritimes

Dossier adressé aux écoles le 01 septembre 2009

Mode d'emploi

Ce premier dossier a vocation à rappeler les instructions officielles et à faciliter la réflexion au sein des équipes de cycle.

L'exploitation et la mutualisation des ressources produites et à produire seront largement accompagnées par les équipes de formateurs dans chacune des circonscriptions pédagogiques dès cette année scolaire 2009-2010.

Le groupe de travail qui a participé à l'élaboration de ce document, réuni à l'initiative de Sandrine ADAM, IEN adjointe à l'I.A. était composé de :
Eric BEGUIN, IEN Cannes
Géraldine GAUDINO, IEN St-André de la Roche
Thierry HUG, IEN Cagnes/Mer
Catherine JORDI, IA Valbonne
Jacqueline LANTZ, IEN Antibes
Jean-Jacques MANDIRAC, IEN Nice III
Françoise MARTINETTI, IEN Nice IV
Franck PEYROU, Chargé de mission auprès de l'IENA
Etienne RIGOUT, IEN Val-de-Siagne
Catherine RIPOLL, IEN Vence
Jean-Pierre ROUBY, IEN Grasse

Extrait de la note de monsieur l'Inspecteur d'Académie adressée aux écoles le 29 juin 2009

« … L'année scolaire 2008-2009 a vu la mise en oeuvre de réformes majeures, en particulier l'entrée en vigueur de nouveaux programmes pour l'école primaire et la mise en place de l'aide personnalisée, qui s'ajoutent aux dispositifs existants d'aide aux élèves. Les évaluations CE1 et CM2 complètent cette réforme en apportant aux enseignants l'outil de référence indispensable à l'appréciation des connaissances et des compétences de leurs élèves.

Les dispositifs d'aide ont évolué avec l'aide personnalisée qui fait partie du service d'enseignement. La réduction du temps scolaire à 24 h est une obligation. Les fonctionnalités du dispositif restent les mêmes pour l'année scolaire 2009-2010. L'aide personnalisée est une des réponses de l'institution scolaire à l'enjeu d'une école plus équitable. L'efficience de cette aide personnalisée doit se mesurer à l'aune de la réduction des écarts entre les élèves. Un enjeu majeur pour réduire les écarts entre les élèves d'une classe, entre les classes d'une même école et entre les écoles du département. … »

« … Ainsi, il est nécessaire de s'interroger sur le repérage des entrées qui favorisent la réussite des élèves en difficulté. C'est une activité d'évaluation qui nécessitera d'outiller les équipes dans le cadre de la formation continue. … »

« … L'année scolaire 2009-2010, comme il est écrit dans la circulaire de rentrée n°2009-068 du 25-05-09, BO n° 21 du 21 mai 2009, s'inscrira dans la continuité de ce qui aura été mis en place. Il s'agira de consolider le dispositif de l'aide personnalisée à l'école. … »

L'Inspecteur d'Académie,
Philippe Jourdan

Sommaire

1. LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE, ASPECT REGLEMENTAIRE
1.1. LES TEXTES DE REFERENCES CONCERNANT
- l'aide personnalisée
- les stages de remise a niveau
- l'accompagnement éducatif en éducation prioritaire
- les programmes de réussites éducatives

1.2. LE TEMPS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION GENERALE DES DISPOSITIFS D'AIDE
2.1. PRINCIPES GENERIQUES DE L'AIDE PERSONNALISEE
2.1.1. Sur les 60 heures annuelles
2.1.2. Début de la mise en œuvre
2.1.3. Les élèves
2.1.4. Repérage des besoins
2.1.5. Constitution des groupes
2.1.6. Suivi des élèves aidés
2.1.7. Les outils de suivi des élèves en difficulté
2.1.8. L'information aux familles
2.2. PRINCIPES GENERIQUES DES STAGES DE REMISE A NIVEAU
2.2.1. L'objectif des 10%
2.2.2. Pour une approche qualitative : les outils du tableau de bord des écoles
2.2.3. L'anticipation de la programmation annuelle, la cohérence des dispositifs et l'implication des familles
2.3. PRINCIPES GENERIQUES DES PPRE
2.3.1. Objectifs et définition du programme personnalisé de réussite éducative
2.3.2. Mise en oeuvre à l'école des PPRE

3. POINT DE SITUATION DANS LE DEPARTEMENT ET EN FRANCE
3.1. ENQUETE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TEST DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : CAGNES/MER
3.2. LES INITIATIVES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
3.2.1. Les horaires décalés, présentation du principe
3.2.2. Les horaires décalés, bilan d'étape de la circonscription de Grasse
3.2.3. Des animations pédagogiques et des outils produits à St-André-de-la-Roche
3.3.4. La situation particulière dans les RAR et en éducation prioritaire, Nice IV
3.3. ANALYSE A PARTIR DES BILANS D'ETAPE EN FRANCE, INTERVENTION DE M. RICHON, IGEN LORS DU SEMINAIRE ACADEMIQUE DES IEN LE 19 JUIN 2009
3.4. NOTE DE SERVICE DU MEN DU 5 JUIN 2009, AIDE INDIVIDUALISEE

4. RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AIDE PERSONNALISEE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
4.1. Un enjeu majeur : la réduction des écarts entre les élèves
4.2. Une démarche d'innovation contractualisée par les IEN
4.3. Une réflexion permanente sur l'adéquation des aides proposées aux élèves en difficulté
4.4. Une coopération renforcée au sein des équipes de cycle et dans le cadre des liaisons inter-cycles
4.5. Une adaptation locale nécessaire

5. UNE ORIENTATION STRATEGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Annexe séparée N°1 : Gestion école - Un exemple de dossier de suivi des aides aux élèves en difficulté
Annexe séparée N°2 : Communication - Un exemple de courrier aux familles
Annexe séparée N°3 : Outil des circonscriptions - Questionnaire pour l'évaluation de l'aide personnalisée en circonscription
Annexe séparée N°4 : Guide départemental - Complément annexé au guide du renouvellement du projet d'école

1. LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE, ASPECT REGLEMENTAIRE

1.1. LES TEXTES DE REFERENCES CONCERNANT

- L'AIDE PERSONNALISEE
- LES STAGES DE REMISE A NIVEAU
- L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DANS LES RAR
- LES PROGRAMMES DE REUSSITES EDUCATIVES

Circulaire n°2008-042 du 10/04/2008 - Préparation de la rentrée 2008
Circulaire n° 2009-068 du 20/05/2009 - Préparation de la rentrée 2009
Circulaire n°2002-113 du 30/04/2002 - Les dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré
Décret n°2005-1014 du 24/08/2005 - Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école
Décret n° 2008-775 du 30-7-2008 - Obligations de service des personnels enseignants du premier degré
Circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008 - Obligations de service des personnels enseignants du premier degré.
Circulaire n°2008-082 du 05/06/2008 – Organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée
Circulaire n°2008-105 du 06/08/2008 – Organisation du temps de service des enseignants
Circulaire n°2008-106 du 6-8-2008 – Travail à temps partiel des personnels enseignants du premier degré exerçant dans les écoles :
Circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 - relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire - complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 B.O.E.N. n° 28 du 19 juillet 2007
Circulaire n° 2008-080 du 5 juin 2008 B.O.E.N. n° 25 du 19 juin 2008 - Accompagnement éducatif
Circulaire n° 2008-081 du 5 juin 2008 - Généralisation de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008
Décrets n° 2005-1013 et n° 2005-1014 du 24 août 2005, JO n° 197 du 25 août 2005, BO n° 31 du 1er septembre 2005 - Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves (PPRE)
Circulaire n° 2006-138 du 25/08/2006 – Mise en oeuvre des PPRE à l'école
Note du MEN du 5 juin 2009, sur l'aide individualisée adressée aux IADSDEN
Circulaire n°2009-088 du 17-7-2009 Fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire

1.2. LE TEMPS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS

Les obligations réglementaires de service des enseignants sont de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves (soit 36 semaines X 24 heures = 864 heures / année). Le différentiel de 3 heures hebdomadaires représente un quota de 108 heures annuelles réparties de la façon suivante :

- 6 heures consacrées aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées aux animations pédagogiques,
- 24 heures consacrées aux travaux en équipes,
- 60 heures consacrées à l'aide personnalisée.

- ***CAS PARTICULIERS*** -

Les temps partiels

Le calcul du service annuel des 108 h et par conséquent des 60 h est effectué au prorata de la quotité du temps partiel. La circulaire n°2008-106 du 6-8-2008 indique précisément l'organisation des 108 heures.

Les postes fractionnés

Le calcul du service annuel des 60 heures est effectué au prorata de la quotité du temps partiel qu'il assure. L'utilisation des 48 h restantes est organisée par les directeurs d'école concernés en liaison avec les intéressés.

Les Titulaires remplaçants

Mêmes obligations de service de 108 heures.
Le calcul du service annuel des 60 heures et des 24 heures de concertation est adapté en fonction des écoles où s'effectuent les remplacements et l'école de rattachement.

Ils assureront les 60 heures :

- soit dans le cadre des remplacements ou des décharges de classe qui leur sont confiés : le service quotidien comprend donc le temps d'enseignement ordinaire - 6 heures de classe - et le temps d'aide personnalisée, tel que prévu par l'organisation de l'école),
- soit dans leur école de rattachement en l'absence de remplacement à effectuer (contribution apportée aux autres enseignants),

Les Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs (PEMF) voient leur service se décliner comme suit :

- Vingt-quatre heures dont dix-huit heures d'enseignement dans leur classe et six heures d'activités qu'ils effectuent sous la responsabilité des directeurs des IUFM dans le cadre des actions de formation, d'animation et de recherche.
- Deux heures pour leur documentation et leur information personnelles sur les questions de formation des maîtres.
- Une heure en moyenne hebdomadaire sur l'année soit 36 heures annuelles se répartissant en 24 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ; 6 heures d'animation pédagogique, d'activités de formateurs et 6 heures de participation aux conseils d'écoles.

Les directeurs d'école

Les directeurs d'école contribuent à l'organisation et à la coordination au sein de leur école des dispositifs d'aide personnalisée aux élèves. A ce titre, ils bénéficient d'une décharge horaire sur le service de soixante heures à partir d'une direction d'école à trois classes comme suit :

- directeurs ayant 1 jour hebdomadaire de décharge (écoles de 4 à 9 classes) : compensation de 20 heures annuelles,
- directeurs ayant 2 jours hebdomadaires de décharge (écoles de 10 à 13 classes) : compensation de 36 heures annuelles,
- directeur ayant une décharge complète (écoles de plus de 13 classes) : compensation totale de l'aide personnalisée.

Tableau synthétique

Récapitulatif au sujet des obligations de service des enseignants, décret n°2008-775 du 30 juillet 2008

24h hebdomadaires d'enseignement + 108h annuelles globalisées

108h effectuées sous la responsabilité de l'IEN de circonscription

	60h	24h	18h	6h
Enseignants	Aide personnalisée. *Si elle ne peut s'effectuer = formation hors présence d'élèves*	*Travaux en équipes pédagogiques *Relations avec les parents *Elaboration et suivi des PPS.	Animation et formation pédagogique	Conseil d'école (au moins une fois par trimestre)
Les maîtres formateurs 18h d'enseignement 6h d'activité sous responsabilité IUFM 2h pour se documenter	S'ils le souhaitent. Ces heures sont rémunérées en heures supplémentaires.	*Travaux en équipes pédagogiques *Relations avec les parents *Elaboration et suivi des PPS.	6h d'animation pédagogique	Conseil d'école
Compléments de temps partiel et postes fractionnés	Correspond aux quotités de temps assurées.	Organisées par le directeur concerné en lien avec les intéressés.	Organisées par le directeur concerné en lien avec les intéressés.	Conseil d'école
Les directeurs	Sans décharge = allègement de 10h maxi après accord de l'IEN ¼ de décharge = allègement de 20h ½ décharge = allègement de 36h Décharge totale = décharge de 60h *Pour les directeurs exerçant avec un PE2 = allègement de 20h comme pour ¼ de décharge*	*Travaux en équipes pédagogiques *Relations avec les parents *Elaboration et suivi des PPS.	Animation et formation pédagogique	Conseil d'école
Les remplaçants	Mêmes obligations que les autres enseignants = 24h d'enseignement + 108h en fonction du projet d'école			

2. LES PRINCIPES D'ORGANISATION GENERALE DES DISPOSITIFS D'AIDE

2.1. PRINCIPES GENERIQUES DE L'AIDE PERSONNALISEE

La difficulté inhérente au processus même d'apprentissage requiert, en premier lieu, des réponses dans l'action pédagogique conduite par l'enseignant dans sa classe, complétées par les activités organisées au sein du cycle.

Il est fondamental de veiller à repérer les difficultés potentielles et à apporter une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin. Il importe que les difficultés d'un élève soient précisément repérées et analysées par l'équipe des maîtres du cycle, élargie aux maîtres du RASED qui aidera à la compréhension et à la définition de réponses cohérentes à construire pour l'élève.

Le premier objectif des évaluations nationales et des évaluations diagnostiques laissées à l'initiative des équipes, est donc de permettre d'apprécier les réussites et les difficultés de chaque élève à un moment précis de sa scolarité et d'identifier les élèves devant bénéficier d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative, ceux pouvant bénéficier de l'aide personnalisée ou d'une aide spécialisée.

Le recours systématique à des outils d'évaluation «critériés» permet aux équipes de repérer les acquis et les besoins des élèves et de mettre en oeuvre des réponses adaptées :

- dans le cadre des 24 heures hebdomadaires d'enseignement :
    - différenciation, prévention et remédiation en classe et dans le cycle,
    - programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)
    - prise en charge par un membre du RASED dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.
- dans le cadre des 60 h annualisées : dispositif d'aide personnalisée aux élèves en difficulté d'apprentissage (2 h maximum par semaine) - en prolongation ou non d'un PPRE.
- dans le cadre des vacances scolaires :
    - stage de remise à niveau pour des élèves de CM1 et de CM2.
- Dans le cadre des Réseaux Ambition Réussite et l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif.

L'aide personnalisée aux élèves relève d'un dispositif établi par l'équipe des enseignants, soumis à l'approbation de l'Inspecteur de l'Education Nationale et présenté en conseil d'école. Les modalités de validation sont arrêtées au niveau de chaque circonscription par les Inspecteurs de l'Education Nationale (documents et outils, dispositif de validation et d'accompagnement).

Elle s'inscrit dans les orientations du projet d'école à travers les dispositifs d'aide personnalisée pour une meilleure prise en compte des élèves en difficulté (volet spécifique du projet d'école - Axe 3 du Projet d'école 2009-2012).

L'aide personnalisée repose sur une démarche de contractualisation avec les parents dont l'accord est indispensable. Sa réussite exige une continuité et un suivi dans l'action. Des outils standardisés sont joints en annexe. L'information aux parents des élèves qui ont des scores aux évaluations nationales inférieurs à 33%, et ceux qui bénéficient d'un PPRE, est réglementaire. Des rencontres fréquentes avec les familles, y compris parfois dans le cadre d'équipe éducative formalisée par un compte-rendu écrit, doivent faciliter le dialogue et permettre de démontrer la pertinence des propositions faites par l'équipe de l'école. Ainsi lorsque le refus est réaffirmé par la famille, il est légitime de conserver dans le dossier de suivi de l'élève un document écrit attestant de ce refus.

Dans le contexte d'un groupe scolaire, possibilité est offerte aux enseignants en école maternelle de s'inscrire dans les dispositifs dévolus aux élèves de l'école élémentaire. Les enseignants de Toute Petite Section et de Petite Section apportent leur contribution aux maîtres des autres classes maternelles, voire des classes élémentaires, et prennent en charge des groupes issus de celles-ci.

Une telle organisation doit tenir compte des contingences locales et s'inscrire dans une cohérence territoriale - si possible à l'échelle de la commune - tout en respectant l'autonomie des équipes pédagogiques. Lorsqu'il y a conflit d'usages ou d'intérêts, des arbitrages seront réalisés par l'inspecteur de la circonscription.

Rappel : Les premières recommandations des services académiques communiquées aux directeurs d'école en octobre 2008 sont maintenues :

- Pas plus de 30 minutes le matin avant le début des cours ;
- De 30 à 45 minutes pendant la pause méridienne. L'élève doit pouvoir disposer d'une pause méridienne d'au moins une heure ;
- De 30 minutes à une heure après les cours de l'après-midi. Ne pas dépasser une heure l'après-midi dans le cadre des horaires classiques.

2.1.1. Sur les 60 heures annuelles

Il est raisonnable de penser que les choix des équipes s'inscriront dans la fourchette proposée ici :

- 15 à 20 heures pour l'organisation de l'aide personnalisée réparties éventuellement sur les 5 périodes scolaires,
- 40 à 45 heures réparties sur les 5 périodes scolaires.

2.1.2. Début de la mise en oeuvre
Le plus souvent, c'est la date du 1er octobre 2008 qui a été retenue en début d'année 2008-2009. Pour l'année scolaire 2009-2010, il n'y a aucune raison de différer le démarrage de l'aide au-delà de mi-septembre en s'appuyant sur les diverses évaluations.

2.1.3. Les élèves
Tous les élèves de la Moyenne section au CM2 sont potentiellement concernés par l'aide personnalisée. Il appartient aux équipes de cycle de concevoir les critères de choix des élèves. Ces critères peuvent être communiqués aux familles pour information, par exemple lors d'un conseil d'école. Il n'appartient pas aux familles d'agir sur ces choix au-delà d'un légitime dialogue à instruire avec celles-ci. Les directeurs des écoles veilleront à ce que tout malentendu soit levé auprès des familles.

2.1.4. Repérage des besoins
Il s'effectue à partir des évaluations diagnostiques de début d'année, laissées à l'initiative des équipes pédagogiques, des évaluations plus régulières de classe et des évaluations nationales CE1 et CM2. Cela suppose que le protocole d'évaluation propre à chaque classe soit effectivement mis en place régulièrement et donne lieu – à partir des grilles de relevés de résultats établis périodiquement par le maître- à une étude des besoins dans le champ de la Maîtrise de la langue et des Mathématiques.

2.1.5. Constitution des groupes
Les groupes sont constitués, en règle générale, pour un module d'au moins deux ou trois semaines et au maximum du nombre de semaines possibles dans la période scolaire (6 à 9 semaines). Cela ne doit pas exclure toutes les souplesses utiles, au sein d'un même groupe : par exemple, un élève peut se voir proposer l'aide personnalisée pour deux semaines, un autre pour la totalité des semaines de la période, ce qui peut aussi permettre l'intégration d'autres élèves en cours de période ou même la reconduction d'une aide initialement envisagée sur une durée plus courte. Certains élèves sont maintenus dans le dispositif au-delà d'une période.
Les groupes sont systématiquement redéfinis à l'ouverture de chaque période, dans le cadre du temps de concertation consacré à l'organisation de l'aide personnalisée.

Chaque groupe pris en charge par un enseignant comprendra généralement 3 à 6 élèves maximum. Durant cette prise en charge, l'enseignant ne peut se voir confier d'autre tâche notamment de surveillance de cantine.

2.1.6. Suivi des élèves aidés
Chaque élève concerné par l'aide personnalisée bénéficiera d'un projet de travail initial et d'un bilan établi au terme du module défini.
La fréquentation de l'élève sera bien évidemment contrôlée dès lors que sa participation à l'aide personnalisée aura été acceptée par ses parents : ainsi un registre de présence doit être tenu quotidiennement au regard de la liste des participants. Lors des inspections individuelles, ce registre sera mis à la disposition de l'IEN.

2.1.7. Les outils de suivi des élèves en difficulté *(cf. fiche dossier de suivi en annexe N° 1)*
Certains outils sont d'ores et déjà développés au titre du suivi individuel et collectif de ce dispositif. Leur mutualisation sera recherchée.

2.1.8. L'information aux familles (*cf. fiche informations aux familles en annexe N° 2)*
Elle fait l'objet d'une note adressée à tous les parents, le plus souvent après les réunions de rentrée de chaque classe. Elle a pour fonction, entre autres, de présenter le dispositif relatif à l'aide personnalisée (voir proposition de lettre aux parents jointe en annexe).

Cette information est toujours complétée d'un volet pour recueillir l'accord parental chaque fois que l'aide personnalisée sera proposée à un élève. Il convient d'accompagner cette recherche de l'adhésion des familles et des élèves au dispositif proposé.

Cette information pourra utilement donner lieu à d'éventuels contacts ou rencontres (en cours ou à l'issue de l'aide personnalisée) chaque fois que l'enseignant l'estimera nécessaire, ou encore à la demande des parents, pour donner du sens à l'aide personnalisée mise en place, renforcer les articulations avec le travail de classe et consolider les liens nécessaires entre la famille et l'école.

2.2. PRINCIPES GENERIQUES DES STAGES DE REMISE A NIVEAU
Les stages de remise à niveau s'adressent aux élèves de CM1 et de CM2.

Les stages de remise à niveau sont organisés lors des congés de printemps, puis au début ou en fin des congés d'été, selon les mêmes principes : conçus et mis en oeuvre pour 5 jours, ces stages proposeront 3 heures d'enseignement par jour en français et/ou mathématiques.

Ils seront structurés autour de groupes d'environ 5 à 8 élèves sous la conduite d'enseignants volontaires, rémunérés en heures supplémentaires, à raison de 15 heures par stage (5 fois 3 heures).

2.2.1. L'objectif des 10%
Dans le département des Alpes-Maritimes, les résultats aux évaluations CM2 font apparaître environ 10% d'élèves dont les scores restent inférieurs à 33%. Ce sont donc près de 1000 élèves sur les 10585 élèves scolarisés en CM2 qui doivent bénéficier en priorité de ces stages de remise à niveau.

TABLEAU DE CHARGE DES STAGES DE REMISE A NIVEAU EN 2008-2009

	AVRIL 2009	JUILLET 2009	AOUT 2009
NB D'ELEVES EN CM2 DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	10.585 élèves		
NB D'ELEVES DE CM2 AYANT BENEFICIE DES STAGES DE REMISE A NIVEAU	1.258 élèves	727 élèves	779 élèves
% D'ELEVES BENEFICIAIRE	12 %	07 %	07 %
% D'ABSENTEISME	13 % *		

**donnée à confirmer et à réactualiser.*

2.2.2. Pour une approche qualitative : les outils du tableau de bord des écoles

Ces quelques indicateurs à construire au niveau de chaque école (taux de participation des élèves de CM2 et taux d'absentéisme) permettent d'effectuer un suivi de l'allocation des moyens supplémentaires à mettre en oeuvre pour les élèves en difficulté. On pourra également mesurer, par exemple, le taux de participation des maîtres des classes concernés (CM2), voire le taux d'élèves bénéficiant de ces moyens sur deux années consécutives et les conséquences sur le taux de maintien en fin de cycle III, voire les scores aux évaluations CM2. Mais il sera tout aussi nécessaire de développer une approche plus qualitative, notamment en regroupant les enseignants impliqués afin d'établir des bilans intermédiaires et de construire des repères pour l'action.

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS PRODUITES PAR UNE CIRCONSCRIPTION

Stage ou médiation, c'est surtout une question de rencontre. Pour l'élève volontaire, Il faut considérer sa présence à l'école pendant les vacances comme l'opportunité de rencontrer un enseignant qui aura lui aussi l'occasion de requestionner le sens des apprentissages au sein d'un petit groupe d'apprenants.	*La règle des équilibres à trouver au cours du stage :* Philippe Perrenoud, chercheur à la faculté de Sciences de Genève propose : 1/3 temps pour des activités ouvertes de recherche 1/3 temps pour établir des savoirs 1/3 temps pour conforter les techniques.
Ne pas oublier de demander aux élèves s'ils ont un projet de compétence particulière à travailler ….	

2.2.3. L'anticipation de la programmation annuelle, la cohérence des dispositifs et l'implication des familles.

Il apparaît nécessaire d'organiser en amont la mise en place des stages de remise à niveau pour éviter de buter sur des obstacles organisationnels qui ne manqueront pas de se poser aux familles concernées. Cette programmation peut être anticipée dès le mois de décembre pour la plupart des élèves, dès lors qu'on prend en compte les résultats obtenus aux diverses évaluations diagnostiques d'initiatives locales, voire nationales (par exemple les évaluations CE2 passées en 2008-2009 par certaines équipes).

L'ouverture, le dialogue avec les parents d'élèves, la qualité des échanges, dans le respect des responsabilités éducatives de chacun, sont des conditions nécessaires de la réussite de la mission éducative confiée par la Nation à son École. En effet, l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant est déterminante, en particulier quand il s'agit des élèves les plus fragiles. Pour cela, il est indispensable de leur offrir une meilleure information, un accueil personnalisé.

2.3. PRINCIPES GENERIQUES DES PPRE

« *A tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au représentant légal de l'enfant de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative. Un document, préalablement discuté avec les parents de l'élève ou son représentant légal, précise les formes d'aides mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire. Il définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève*. » (Cette disposition est entrée en vigueur à la rentrée 2006).

2.3.1. Objectifs et définition du programme personnalisé de réussite éducative

Le programme personnalisé de réussite éducative est l'un des dispositifs qui doit permettre de conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences constitutives du « socle commun », à la fin de la scolarité obligatoire. Il constitue tout autant une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire, visant à empêcher un redoublement, qu'un accompagnement de celui-ci lorsqu'il n'a pu être évité, afin de lui donner davantage d'efficacité.

Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

Le programme est personnalisé parce qu'il est adapté à un élève particulier, mais les actions qu'il coordonne et auquel il donne cohérence peuvent se réaliser au sein de la classe ou dans des groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins. La mise en oeuvre du

programme personnalisé ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser par rapport à ses camarades. Le programme personnalisé de réussite éducative répond à des difficultés traduisant autre chose qu'une faiblesse passagère. Il concerne également des besoins particuliers qui, s'ils ne sont pas pris en compte, retardent fortement l'acquisition des connaissances et compétences constitutives fondamentales.

Pour autant, le programme personnalisé de réussite éducative ne se substitue :

- ni aux formes de différenciation pédagogique mises en oeuvre au sein de la classe afin de prévenir ou de prendre en charge les difficultés auxquelles confronte tout apprentissage;
- ni aux enseignements adaptés qui répondent à des difficultés scolaires plus globales, graves et durables.

Les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant peuvent se voir proposer un programme personnalisé de réussite éducative dans les mêmes conditions que tous les autres élèves. Il importe cependant, dans ce cas, de s'assurer de l'articulation et de la complémentarité des actions conduites dans ce cadre avec celles prévues par le projet personnalisé de scolarisation ou le projet d'accueil individualisé ; une vigilance particulière s'impose pour les élèves présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage (dysphasie, dyslexie, dyspraxie...) pour établir une cohérence entre l'action du maître et les interventions rééducatives.

Le programme personnalisé de réussite éducative peut intégrer des activités existant hors du temps scolaire, en particulier dans le cadre des dispositifs de réussite éducative, qui peuvent être utiles et complémentaires à l'action de l'école. Ces activités n'ont pas un caractère obligatoire ; elles sont proposées et expliquées aux parents qui conservent le droit de décider de la participation de leur enfant. A l'école élémentaire, le programme personnalisé de réussite éducative s'applique à la maîtrise de la langue française, considérée comme objet d'étude et comme outil pour les autres apprentissages, ainsi qu'aux mathématiques.

2.3.2. Mise en oeuvre à l'école des PPRE

On donnera priorité au cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du cycle des approfondissements (CE2). Le cas des élèves ayant été maintenus au cycle II et de ceux dont le passage au niveau supérieur a été obtenu de justesse sera examiné de manière prioritaire.

Pour analyser les besoins des élèves, les équipes pédagogiques pourront prendre appui sur un ensemble d'outils qu'elles connaissent bien : les banques d'outils pour les évaluations en grande section et en cours préparatoire, les deux livrets d'accompagnement pour le cours préparatoire qui donnent des repères temporels, des éléments pour identifier la nature des difficultés et des pistes de travail pour y remédier et enfin, l'évaluation diagnostique du début du CE2, en examinant en particulier le cas des élèves dont la maîtrise des compétences attendues à ce niveau est défaillante. Elles pourront, par ailleurs, disposer des évaluations nationales CE1 et CM2.

Le maître de la classe fait part au conseil des maîtres du cycle de ses observations et des évaluations qu'il organise dans les situations quotidiennes de la classe. Le conseil des maîtres du cycle analyse la situation de l'élève et définit les actions à mettre en oeuvre ; il formalise le projet de programme personnalisé de réussite éducative que le maître de la classe présente, avec le directeur, aux parents. Pour faciliter la mise en oeuvre des divers programmes personnalisés qui ont été décidés, le conseil des maîtres organise la vie de l'école et recherche une harmonisation des emplois du temps visant à favoriser des regroupements d'élèves en groupes de besoin et à mobiliser de manière coordonnée le maximum des ressources humaines et matérielles disponibles. Le directeur assure la coordination générale de l'ensemble.

3. POINT DE SITUATION DANS LE DEPARTEMENT ET EN FRANCE

3.1. ENQUETE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TEST DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : CAGNES/MER

Par Thierry HUG, IEN de Cagnes/Mer

La vocation de cette enquête réalisée début juin 2009 en circuit court à l'aide d'un questionnaire individuel, anonyme et auto-administré diffusé dans toutes les écoles de Cagnes / et St-Laurent du Var, a été double :

- permettre aux équipes de cycle de prolonger leur réflexion,
- et intégrer dans le diagnostic partagé des écoles cette dimension essentielle qui participe de la mise en œuvre de la différenciation pédagogique.

C'est la première proposition du groupe de pilotage de la recherche-action sur l'aide personnalisée initiée cette année par l'équipe de la circonscription de Cagnes/Mer. 197 questionnaires, que les enseignants de la circonscription de Cagnes/Mer ont retourné au secrétariat de l'inspection dans le cadre d'une analyse des conditions de mise en oeuvre de l'aide personnalisée au cours d'une première année scolaire 2008-2009, ont été dépouillés, puis analysés (*voir en annexe N°3 un exemple du questionnaire CM2*).

Ci-dessous quelques éléments génériques d'une analyse plus précise retournée aux écoles de cette circonscription en juin 2009.

Résultat N°1 L'organisation de l'aide personnalisée

Soit une moyenne annuelle de 43 heures d'aide personnalisée en élémentaire et 36 heures en maternelle (hors PS), et une majorité de séquences d'une durée comprise entre 30 et 45 minutes organisées le plus souvent en tout début de pause méridienne. Au cycle II, les séquences semblent sensiblement moins longues. Le taux de satisfaction de l'organisation actuelle arrêtée par les équipes est proche de 80%.

Résultat N°2
Les stratégies développées par les maîtres

On peut noter une tendance de la « *stratégie de reprise des exercices échoués en classe* » qui devient majoritaire au cycle III (proche de 50%) - et on peut en comprendre facilement les raisons. On observe également la prégnance d'une « *programmation préétablie des activités* » largement initiée à l'école maternelle (55%). Les classes de CP et de CM1 développent de façon significative une « *stratégie d'anticipation des difficultés* » (environ 25% au titre de la prévention) qu'il restera à mieux analyser et sans doute à développer. A l'école maternelle, 41% des enseignants proposent des décloisonnements, tandis qu'à l'école élémentaire, 88% des enseignants prennent leurs seuls élèves en aide personnalisée. Enfin, il est à noter que 18% des enseignants déclarent qu'ils ne parviennent pas à privilégier les échanges entres les élèves au cours de l'aide personnalisée (avec une difficulté accrue à l'école maternelle 22%). C'est une difficulté qu'il faudra prendre en compte dans les formations à venir.

Résultat N°3
Des coopérations qui doivent se renforcer

On peut noter une contribution des 15 membres du RASED de la circonscription (maîtresses E, G et psychologues des écoles) orientée principalement vers les classes de CP (55% des classes ont recours aux apports du RASED) puis vers les classes de CE1, et enfin vers les classes de GS et de CM2. On note une synergie croissante des prises en charges concomitantes de la GS au CP (jusqu'à 10% des élèves au CP). On voit bien ici le rôle que joue actuellement le RASED sur la liaison GS/CP.
A contrario, le déficit de travail en équipe de cycle est manifeste dès le CP et s'accroît sensiblement au cycle III (plus de 30% des maîtres déclarent travailler seuls !).

Résultat N°4
Un enjeu majeur : réduire les écarts entre les élèves

Les données collectées confirment assez bien ce que l'on sait par ailleurs du taux d'élèves en grande difficulté (proche de 5% dans la circonscription). Ces élèves nécessitent souvent d'autres prises en charge en complément ou en substitution de l'aide personnalisée. On note ici la situation particulière du CP et du CE2 (6 à 7% de la cohorte d'élèves en grande difficulté), et par ailleurs celle des GS et CM1/CM2 avec 25% d'élèves tirant un profit maximal de cette aide personnalisée selon l'auto-évaluation des enseignants.

Résultat N°5
Des écueils peu nombreux mais difficiles à gérer

Les raisons invoquées concernant l'impossibilité de mise en oeuvre de l'aide personnalisée (12 cas d'élèves sur 33 classes de CM2) sont soit l'inadéquation de l'aide personnalisée à des enfants aux comportements trop agités ou bénéficiant d'un PPS, soit le refus des familles (3 cas seulement au CM2). Ce sont donc des situations relativement marginales, mais qui prennent parfois un sens particulièrement difficile pour les enseignants concernés.

3.2. LES INITIATIVES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

3.2.1. Les horaires décalés, présentation du principe :

Le principe est la mise en « barrette » de deux classes (ou plus) et la mise en place de deux plages d'une demi-heure pendant laquelle les deux enseignants sont présents sur une même classe.

Exemple avec 2 classes

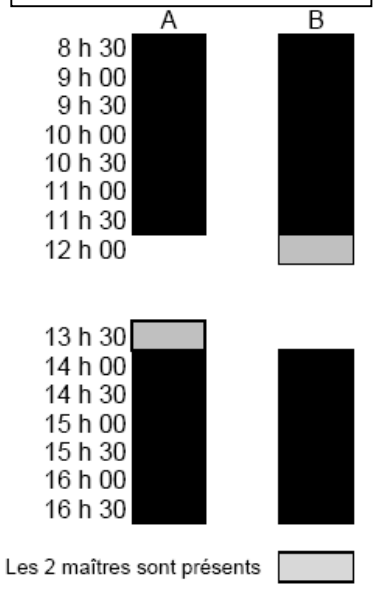

Lecture de l'illustration ci-contre :

Tous les élèves arrivent à l'école à 8 h 30.
Les élèves de la classe A travaillent jusqu'à 11h30.
Le maître A se rend alors dans la classe B pour y prendre avec le collègue B tous les élèves de la classe B (2 maîtres, une classe) jusqu'à midi.

Les élèves de la classe A reprennent l'école à 13 h 30. Jusqu'à 14 h, les maîtres A et B sont présents dans la classe A (2 maîtres, une classe). A partir de 14 h, les 2 classes reprennent la configuration ordinaire jusqu'à 16 h 30.

Temps de travail :
Les élèves de la classe A ont bénéficié de 6 heures d'enseignement, dont 30 minutes avec 2 enseignants.
Les élèves de la classe B ont bénéficié de 6 heures d'enseignement, dont 30 minutes avec 2 enseignants.
Les enseignants A et B ont travaillé respectivement 6 h 30.

Pratiqué sur 4 jours, les élèves auront bénéficié de 24 h d'enseignement et les enseignants auront travaillé 26 h.

On peut imaginer qu'une semaine sur cinq ou six, on revienne à un fonctionnement classique (2 X 3 h), pour les enfants comme pour les enseignants. Les 2 heures dues par les enseignants sont alors consacrées aux bilans et aux préparations des séances futures.

Avantages :
Ce système n'allonge pas la durée de la semaine scolaire des élèves en difficulté : ils restent dans leur classe, pris en charge de préférence par leur maître qui les connaît le mieux (dans le cadre d'un PPRE, par exemple). Le parti pris est ici d'agir sur la qualité du geste pédagogique plutôt que sur la quantité (en prévention plutôt qu'en réparation).

Une simple information des familles est nécessaire : l'emploi du temps des élèves en difficulté ne déroge pas à la règle commune, évitant toute marginalisation.

La possibilité de quitter l'enceinte de la classe n'est pas à écarter et peut offrir à l'élève et à l'enseignant une modalité relationnelle de travail différente.

Travailler à 2 sur une même classe permet une palette de possibilités : prise en charge d'un groupe en difficulté, reformulation des consignes, co-animation, observation des procédures des élèves, etc…

Inconvénients :
Cette organisation « charge la barque » de la matinée de la classe B. Il faut réfléchir aux contenus de la matinée (moments d'EPS, musique, arts plastiques …). On peut aussi alterner le rythme avec la classe A, sur la semaine, pour répartir les effets de surcharge de la matinée sur les 2 classes.

Cette organisation suppose que le temps de midi soit assez souple pour permettre des sorties et des rentrées d'élèves décalées (restauration scolaire…).

Ce à quoi il faut penser :
Pour éviter toute perte de temps, il faut s'engager à un respect des horaires et faire preuve de rigueur.

3.2.2. Les horaires décalés, bilan d'étape dans la circonscription de Grasse

Par Jean-Pierre ROUBY, IEN de Grasse

Le panel est constitué de 10 écoles sur les communes de Grasse(6), Spéracédés (1) Seranon (1) et Gréolières (1) et St-Vallier (1), soit au total 1531 élèves répartis dans 4 écoles primaires, 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelle. Le taux moyen de prise en charge dans le cadre de l'aide personnalisée est, dans ces écoles, proches de 20% des effectifs globaux (5 élèves par classe).

Contenus principalement abordés :
En élémentaire :

- Maîtrise de la langue française (Lecture, écriture, orthographe, grammaire),
- Production d'écrit,
- Résolution de problème,
- Numération, Technique et sens des opérations,
- Géométrie,
- Compréhension de consignes, éducation cognitive.

Autre type de réponse :

- Au fur et à mesure de l'année, le programme de chaque classe,
- Pour le cycle II, lecture prioritairement, puis grammaire et mathématiques à la demande,
- Soutien ponctuel pour certaines classes, même travail effectué avec le collectif, mais à deux ou trois élèves,
- Aide personnalisée en lecture pour certains CP.

En maternelle :

- Langue orale (vocabulaire, syntaxe),
- Compréhension d'histoires,
- Phonologie,
- Graphisme,
- Motricité fine,
- Topologie,
- Découvrir le monde (numération),
- Compréhension orale et prise de parole.

Les effets constatés - Avis des enseignants :

Les effets constatés - Avis des enseignants
Pour les enseignants, une légère surcharge de travail, une 1/2 heure de pause en moins journalière, donc plus de fatigue. Pour les élèves, des aides ponctuelles, parfois bénéfiques, parfois "moins rentables" mais dans l'ensemble des aides positives.
Les élèves sont à l'aise ensuite dans le groupe classe. Plus d'investissement dans les exercices proposés. Bilan donc positif.
Une efficacité différente suivant les caractères des élèves concernés : pour certains, ce fut bénéfique et ce, sur le long terme. Pour d'autres, trop en attente du maître surnuméraire, les bienfaits ont été constatés sur l'instant mais pas inscrits dans la durée.
Très positif. Les progrès de certains élèves sont directement liés au soutien. Mais le temps intégré dans les heures de classe ne semble pas déterminant. La fatigue des élèves n'a aucune importance. Ce qui compte, c'est l'attention portée ; elle permet de remettre au travail des élèves même fatigués. Entre autre, la réussite au CP en lecture de certains est directement liée au soutien et à l'entraînement supplémentaire qu'il a permis.
- bénéfice du travail en groupe restreint, - regard neuf sur les enfants, - nouvelle relation élève/enseignant, - amélioration de la disponibilité au travail des enfants concernés.
Certains élèves ont progressé admirablement. D'autres en grandes difficultés ont malheureusement peu progressé et ce, malgré un soutien journalier.
Une prise de confiance pour les élèves concernés, une petite amélioration légère.
Les enfants ne sont pas assez concentrés de 12h à 12h30 et même si sur le moment ils semblent progresser, les effets à long terme sont peu visibles.
Soutien et travail en petits groupes très bénéfiques pour les enfants. Les progrès sont visibles. Certains enseignants souhaitent travailler en soutien avec leurs propres élèves, cette question sera à l'étude parce que tous ne sont pas d'accord...
De l'amélioration, certes, au prix d'une très grande fatigue, enfants et adultes.

Les effets constatés - Avis des élèves :

Les effets constatés - Avis des élèves
Pour reprendre les mots des enfants : "C'était très bien, ça nous a fait mieux travailler. On est contents de s'être amélioré". Les enfants attendaient chaque jour le moment de prise en charge individuelle et ceux qui n'en avaient pas besoin auraient bien aimé en bénéficier aussi. Lorsque le soutien s'est arrêté, les enfants ont été déçus.
Ils sont ravis d'aller au soutien !
La quasi-totalité d'entre eux ont apprécié cette aide individualisée différente de celle apportée par l'enseignant de la classe.
Les élèves sont heureux d'avoir ce soutien. Ils en redemandent et se mobilisent facilement pour cette demi-heure.
Long et lourd si soutien sur de longues périodes.
Ils étaient toujours contents de participer et d'aller travailler avec une autre maîtresse en petit groupe.
Les élèves, pour la plupart, étaient ravis d'être pris en charge au fond de la classe par une maîtresse, pour faire le même travail que les autres. Pour d'autres, ils n'aimaient pas être suivis de près. Donc très variable du côté de l'élève !
Difficultés à se concentrer. Ils apprécient (certains) d'avoir une aide particulière.
Les enfants ont travaillé avec plaisir et envie en petits groupes. Ils ont été contents de leurs progrès.
Les enfants se sont souvent plein d'avoir faim ou d'être fatigués, entre 11h30 et 12h.

Les effets constatés - Avis des parents :

Les effets constatés - Avis des parents
Aucun retour des parents. Le seul problème soulevé a été celui des fratries externes qui finissaient la classe à 11h30 ET 12h. Mais dès lors que nous avons installé un système de garderie pour que les frères et sœurs s'attendent, plus aucun retour.

Ils ne souhaitent pas le maintien de l'horaire décalé pour 2009/2010.
L'ensemble des parents concernés a apprécié cette prise en compte particulière, même si l'organisation en horaires décalés a posé à certains quelques difficultés d'ordre organisationnel (2 enfants dans l'école ou à la maternelle voisine, ne finissant pas aux mêmes horaires).
Pas vraiment d'avis. De petites inquiétudes car le fait de mettre leur enfant en soutien met parfois en avant des difficultés qu'ils n'avaient pas remarquées ou qu'ils niaient. Mais dans l'ensemble satisfaction générale.
Pas de retour objectif, juste la satisfaction de l'intérêt porté à l'enfant.
Très peu de retour.
Les parents ont été très réfractaires au début, par rapport aux horaires décalés, en fin d'année, les conclusions sont partagées, certains se demandent si c'est bien utile 30 minutes par jour, surtout si ce ne sont pas les mêmes élèves qui y vont, d'autres trouvent cela très bien, encore une fois, les avis sont partagés.
Les parents ne ressentent pas vraiment de différence. Si ce n'est des problèmes d'organisation pour les fratries.
Les parents ont été partenaires du soutien, nous vouant leur confiance entière.
Ceux dont les enfants mangent à la cantine, pas d'avis. Pour les externes, cela a été compliqué à organiser lorsqu'il y a un frère ou une soeur (ou plus) à l'école élémentaire.

Autres remarques éventuelles :

Autres remarques éventuelles
Poursuivre cette expérience l'an prochain si possible toujours sans augmenter le temps scolaire des élèves.
Le conseil d'école du 16 juin a proposé pour la rentrée le soutien de 11h30 à 12h et l'arrêt des horaires décalés.
Organisation retenue pour ne pas surajouter du temps scolaire aux élèves en difficulté mais exigeante au niveau des enseignants en terme de travail supplémentaire (horaire de 11h30 à 12h peu rentable...). Il semble plus important de repenser en profondeur l'organisation de la journée de classe afin d'apporter les meilleures réponses possibles en terme de soutien.
Seule ombre au tableau : j'ai constaté chez les enseignants travaillant 3h30 le matin une certaine irritabilité l'après-midi. Il convient certainement d'aménager les temps de pause sur la journée de manière plus étalée.
L'envie se fait sentir au sein de l'école d'abandonner les horaires décalés.
Après l'avoir vécu cette année scolaire, nous constatons que l'aide personnalisée organisée en horaires décalés ne soit pas la meilleure organisation pour des élèves de maternelle.
Lourd à mettre en place, notamment au niveau de la gestion des horaires décalés car la mairie doit s'adapter, cela fait des services de cantine très courts avec beaucoup d'élèves et d'autres services avec peu d'élèves. Les terres de Siagne m'en ont fait voir de toutes les couleurs avec les modifications des créneaux EPS, les parents n'ont fait que "râler", il a fallu organiser un système de garde des élèves ayant des frères et soeurs en maternelle pour les mamans qui ne travaillaient pas et qui n'avaient pas inscrit leurs enfants à la cantine, il fallait leur éviter 4 allers-retours..
Etant donné que nous finissons à 12h, le soutien de 12h à 12h30 est vraiment difficile.
Les horaires décalés ont été lourds à gérer et l'équipe enseignante et les parents ont souhaité les abandonner pour la rentrée 2009-2010 au profit du soutien de 11h30 à 12h00 pour les seuls enfants qui en auront besoin. Nous tirerons le bilan de cette nouvelle organisation en décembre 2009 et en fin d'année scolaire 2010, si besoin en cours d'année.
L'horaire décalé à entraîné une déstructuration de la pause méridienne, pour les enfants comme pour les adultes (enseignants et personnels mairie), car toutes les classes n'avaient plus les mêmes horaires. Il a été très compliqué d'établir des plannings et la moindre absence (enseignants ou personnels mairie) rendait alors le système inapplicable. La réduction de la pause méridienne pour les enseignants a créé beaucoup de fatigue car nous manquions de temps pour préparer nos après-midi et pour échanger. Nous ne souhaitons pas reconduire ce dispositif, même si l'idée de ne pas ajouter de temps supplémentaire aux enfants nous semblaient et nous semblent toujours essentiels.

3.2.3. Des animations pédagogiques et des outils produits à St André-de-la-Roche

Par Géraldine GAUDINO, IEN St André La Roche

Pour définir un contenu pertinent aux aides personnalisées à mettre en place avant la fin de l'année scolaire, une analyse fine des performances de chaque élève est nécessaire (nature et nombre des erreurs commises, cause de l'absence de réponses). Pour cela, un retour direct sur son cahier, un dialogue avec lui pour mieux comprendre les réponses apportées, est souvent utile.

Le maître de la classe mobilise l'ensemble des ressources disponibles en fonction du niveau de difficulté observé avant l'entrée au collège : la différenciation pédagogique dans la classe, les aides personnalisées, les stages de remise à niveau. L'aide des maîtres spécialisés sera utile pour les élèves en très grande difficulté.

C'est pourquoi, à la veille de la mise en place des stages de remise à niveau et au regard des analyses sur l'aide personnalisée que font remonter les écoles, l'IEN de St André la Roche a souhaité transmettre aux enseignants plusieurs documents élaborés en circonscription concernant les enseignements de cycle 3. Ils se veulent appuie de réflexions d'équipe, supports de dispositifs de remédiation, recueil de pistes pédagogiques à investir sur les stages de remise à niveau.

EXEMPLE D'OUTILS PROPOSES

Proposition de trame pour l'analyse du protocole d'évaluation CM2

Objectifs de ce document :

A très court terme : Permettre aux équipes pédagogiques de concevoir l'action de remédiation à mettre en œuvre dès la rentrée des vacances d'hiver auprès des élèves rencontrant des difficultés. Pour cela, il faut :

- évaluer la pertinence des items proposés pour répondre à la question : l'alerte donnée par les résultats est-elle une fausse ou une véritable alerte ? (colonnes « item retenu ou non » et « observations »). Le niveau de difficulté de l'item est-il de nature à inscrire la remédiation de la compétence en jeu parmi les priorités (cf. compétences cibles de l'évaluation CM2 2007)?
- affiner le diagnostic quant aux compétences défaillantes susceptibles d'expliquer l'échec de la tâche. (colonne « Analyse de la tâche/Causes possibles de l'échec de la tâche». Pour affiner le diagnostic : propositions de tâches accomplies en situation d'évaluation selon des modalités diverses : entretien avec l'élève, observation de l'élève face à une tâche, autre situation d'évaluation (comme le proposait l'évaluation CM2 de 2007)…
- proposer des actions susceptibles de développer les compétences défaillantes dans les dispositifs à notre disposition (différenciation pédagogique, aide personnalisée, stages de remise à niveau)

A moyen terme : Permettre aux équipes pédagogiques d'avoir un regard sur les résultats des évaluations pour construire ou réguler l'action de cycle en matière de progressivité des apprentissages, de programmation des activités, d'évaluation du niveau d'habileté des élèves pour parvenir à satisfaire les attentes institutionnelles (paliers du socle).

Analyse des items
CHAMP : GRAMMAIRE GR **COMPÉTENCE : La fonction des mots**

			Sélection d'items		Diagnostic	
					Item	Elève
Item n°	Ex n°	Compétence	Retenu (O/N)	Observations	Analyse de la tâche. Causes possibles de l'échec de la tâche.	Comment affiner le diagnostic (retour sur la production, entretien, 2ème épreuve, croisement d'items…)
17	3	Identifier le verbe conjugué dans la phrase (le verbe à entourer)	O	*« Le verbe et le nom constituent les points d'articulation des principaux phénomènes syntaxiques.[…]. Reconnaissance du verbe* L'identification du verbe est le point d'entrée du programme de cycle 3 et requiert un travail de longue haleine. Elle se fait par l'observation des modifications qui peuvent l'affecter (temps, personne, nombre) ou des éléments qui peuvent l'entourer (négation, nom ou pronom sujet). Il n'y a pas de procédure automatique mais des critères convergents. Concernant ses modifications, le verbe a la particularité de : - changer de forme en fonction de la chronologie des faits relatés (temps) et de la situation d'énonciation (le moment où X parle) ; - changer de forme en fonction du sujet. Ce n'est qu'à partir du verbe que l'on peut poser l'existence du sujet. Il est donc fondamental que l'élève sache distinguer le verbe des autres mots avant d'aborder la notion.	L'élève a confondu les mots « entoure » et « souligne » L'élève n'a pas construit la notion de verbe à partir de ses caractéristiques	Erreurs dans la reconnaissance de tous les verbes
Actions de remédiation (références aux fiches de travail)						

Pour attirer l'attention sur les variations du verbe relatives au changement de repère temporel :
- travailler la remise en ordre chronologique des évènements vécus en classe.
Plusieurs fois dans une journée, au fur et à mesure de son déroulement, faire verbaliser l'ordre des activités les unes par rapport aux autres et constater les variations morphologiques consécutives au changement de repère.
Exemple : « aujourd'hui, d'abord nous avons fait du calcul mental, *maintenant nous faisons lecture*, après nous ferons poésie » ;
« en début de matinée nous avons fait calcul mental puis lecture, *maintenant nous faisons poésie*, après… ».
- travailler très régulièrement (voire quotidiennement) les transformations par changement de repère temporel pour faire constater les effets produits, d'abord à l'oral puis à l'écrit.
Exemple : « *la petite fille saute à la corde »*
▫ faire repérer à quel moment se situe la situation énoncée *« maintenant »* correspond au moment où l'on parle ;
▫ changer (ou faire changer) le repère temporel faire dire la phrase en la commençant par *« avant »*, *« hier »* et/ou *« après »*, *« demain »* …
▫ faire verbaliser alors les changements produits à l'oral :
ajout de *« avant »* « *saute »* est remplacé par *« sautait – a sauté » ;*
ajout de *« après »* « saute » est remplacé par *« sautera – va sauter » ;*
▫ écrire les phrases proposées et validées au tableau et faire observer les changements orthographiques produits.
- travailler la remise en ordre des événements dans un texte.

Choisir une phrase repère à partir de laquelle les élèves auront à reconstituer le texte à l'aide d'étiquettes contenant chacune une phrase du texte. Ce travail peut se faire individuellement ou à plusieurs. Suite au travail de reconstitution, faire verbaliser les procédures et repérer les indices qui ont permis cette reconstitution.

▫ faire repérer, verbaliser et justifier les changements produits à l'écrit.

Pour aider à la structuration des caractéristiques du verbe et aboutir à son repérage :
- proposer également de transformer des phrases de la forme affirmative à la forme négative et inversement, en veillant à ce que les verbes des phrases manipulées soient conjugués tantôt à un temps simple et tantôt à un temps composé ;
- combiner sur une même phrase diverses manipulations ;
- laisser les enfants « mettre en mots » les observations constatées à l'issue des transformations effectuées, puis en garder une trace écrite à partir de laquelle pourront être produits des outils méthodologiques d'aide à l'identification des verbes conjugués dans un texte ;
- engager régulièrement les élèves à utiliser les outils méthodologiques constitués en classe dans les activités de production.

3.2.4. La situation particulière dans les RAR et en éducation prioritaire, Nice IV

Par Françoise MARTINETTI, IEN Nice 4

EXPLOITATION DES RESULTATS DES EVALUATIONS NATIONALES DANS LE RAR SAINT-AUGUSTIN

5 écoles : BB1 et 2, DDF1 et 2, Les Moulins (en éducation prioritaire mais pas en RAR)

A. Lors de la commission d'harmonisation (secteur du collège Jules Romains), la question s'est posée de savoir quels résultats les écoles pouvaient faire passer au collège. Nous avons à notre disposition deux outils :

- Les résultats des évaluations nationales de janvier,
- Le livret scolaire qui valide les piliers du socle.

Afin de faire parvenir au collège des résultats reflétant davantage le niveau des élèves dans les compétences 1 et 3 du socle commun (maîtrise de la langue française et principaux éléments de mathématiques), l'équipe de circonscription a proposé aux enseignants de CM2 de faire passer les évaluations à nouveau en juin 2009 aux élèves identifiés en difficulté en janvier (élèves ayant eu un score inférieur à 50% de réussite). Les écoles ont accepté de tenter l'expérience et l'Inspection Académique a imprimé les livrets d'évaluation nécessaires.

B. Une réunion avec les équipes et Madame Sandrine Adam, IENA a permis :

- de décider du moment de la 2ème passation,
- de réfléchir à la remontée des résultats,
- de discuter sur les démarches d'évaluation,
- de mettre en œuvre des dispositifs de remédiation,
- de travailler la liaison CM2/6e en particulier avec l'aide des profs RAR Maths et français,
- de réfléchir à la mise en place de l'Ecole ouverte.

C. Un tableau de synthèse élaboré par la circonscription a été envoyé aux écoles dont les objectifs étaient de :

- mesurer les écarts des résultats des élèves entre les deux périodes,
- évaluer l'efficacité des aides mises en place (actions des professeurs RAR, stage de remise à niveau du printemps, Aide Personnalisée, accompagnement éducatif).

D. Les résultats :

	% d'élèves qui ont obtenu des résultats > en juin 09	% d'élèves qui ont obtenu des résultats identiques	% d'élèves qui ont obtenu des résultats < en juin 09
Français	76%	08%	24%
Mathématiques	86%	03%	14%

E. Ces résultats appellent l'analyse suivante :

- la grande majorité des enfants en difficulté ont progressé, on peut donc conclure à l'efficacité des différentes aides mises en place,
- la baisse des résultats de certains élèves nous interpelle (24% en français). On pourrait trouver une explication liée au calendrier : les élèves seraient démobilisés en juin car ils connaissent les décisions d'orientation. Il serait préférable de faire ce travail plutôt au cours du mois de mai.

3.3. ANALYSE A PARTIR DES BILANS D'ETAPE EN FRANCE, INTERVENTION DE MONSIEUR RICHON, INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCATION NATIONALE LORS DU SEMINAIRE ACADEMIQUE DES IEN LE 19 JUIN 2009.

Seul le prononcé fait foi :

« …La mise en oeuvre de l'aide personnalisée a suscité des craintes qui sont aujourd'hui largement levées, comme le risque de stigmatisation des élèves … »

« …On observe sur le plan national, à l'occasion de ces mises en œuvre, l'émergence de nouveaux liens entre les enseignants et les parents et une relation pédagogique renforcée entre les enseignants et les élèves. … »

« … La réflexion sur l'intégration de l'aide personnalisée à l'ensemble des dispositifs doit être poursuivie. Il s'agit de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs et stratégies éducatives. Pour chacun de ces dispositifs, doivent être identifiés à la fois les élèves cibles et les gains attendus. La nécessité d'une différenciation dans la classe pour tous les élèves doit être également réaffirmée, et les PPRE doivent développer une approche en direction des familles plus soutenue encore, en évitant que l'aide personnalisée ne « cannibalise » les programmes de réussite éducative qui peuvent en être un des éléments. … »

« … L'aide personnalisée doit être articulée avec les stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 qui voient ainsi leur temps d'aide quasiment doublé (3 stages de 15 heures soit 45 heures année). … »

« … Les articulations entre les missions des maîtres E et les enseignants des classes ordinaires doivent s'orienter vers le conseil et les apports directs auprès des maîtres lors des mises en œuvre. … »

« … Les maîtres ont besoin d'outils d'aide, facilement exploitables, et les directeurs des écoles d'outils d'aide au suivi des élèves en difficulté … »

3.4. NOTE DE SERVICE DU MEN DU 5 JUIN 2009 (DGESCO, BUREAU DES ECOLES N°2009-0246).

Extrait :

« … L'aide personnalisée permet d'offrir à chaque élève qui en a besoin, dès qu'une difficulté apparaît, une aide individuelle dispensée par le maître de la classe…. »

« … La place de l'aide personnalisée, comme la durée de chaque séance sont très variables d'une école à l'autre car les réponses apportées par les équipes enseignantes sont fortement liées aux situations locales. Quelle que soit la situation choisie, la réflexion doit se poursuivre en matière d'emploi du temps en fonction de l'âge des élèves, afin d'équilibrer les différentes activités au cours de la journée de la classe, en prenant en compte le temps de l'aide personnalisée …. »

« …Les équipes de maîtres, dans de nombreuses écoles ont d'ores et déjà mis en œuvre des dispositifs concertés, faisant appel à d'autres enseignants que le maître de la classe. C'est par exemple le cas lorsque les enseignants de l'école maternelle viennent apporter une aide aux enfants lors de leurs premières années d'école élémentaire où lorsque les maîtres surnuméraires interviennent dans l'éducation prioritaire.

Des expériences originales se développent pour trouver les solutions les mieux adaptées aux besoins des élèves et au contexte local, notamment dans le cadre des horaires décalés qui permettent l'intervention simultanée de deux maîtres d'une même école ou d'écoles proches dans une même classe … »

« …Au terme de la première évaluation prévue dans la circulaire N°2008-082 du 5 juin 2008, les inspecteurs pourront engager les écoles concernées dans un protocole d'expérimentation pluri-annuelle visant l'amélioration des résultats scolaires des élèves ainsi que le permet le code de l'éducation L. 401.1 … »

« … Dans tous les cas, afin de faciliter une mise en œuvre pleinement efficiente de l'aide personnalisée, les inspecteurs de l'éducation nationale mobiliseront leurs équipes pour la formation des maîtres dans le cadre des 18 heures annuelles réservées à la formation et à l'animation en circonscription…

Ils veilleront à ce que les 60 heures que chaque enseignant doit consacrer annuellement à l'aide personnalisée soient utilisées pleinement. Cet horaire comprend, lorsque cela s'avère indispensable, le temps proportionné nécessaire à son organisation en complément des 24 heures déjà consacrées par chaque équipe pédagogique à la concertation.

L'expérience acquise en la matière au cours de l'année scolaire achevé sera mise à profit pour que les élèves puissent bénéficier de l'aide personnalisée dès le mois de septembre 2009… ».

4. RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AIDE PERSONNALISEE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

4.1. UN ENJEU MAJEUR : LA REDUCTION DES ECARTS ENTRE LES ELEVES

L'aide personnalisée est une des réponses de l'institution scolaire à l'enjeu d'une école plus équitable. L'efficience de cette aide personnalisée doit se mesurer à l'aune de la réduction des écarts entre les élèves.

4.2. UNE DEMARCHE D'INNOVATION CONTRACTUALISEE PAR LES IEN

Au titre de l'organisation des aides personnalisées que les équipes arrêteront pour l'année prochaine, il est utile de rappeler la volonté ministérielle (Note du MEN du 5 juin 2009) de faciliter l'émergence de dispositifs innovants dans le cadre de l'autonomie des établissements scolaires dont les protocoles devront être négociés avec l'IEN. Ces initiatives nécessitent cependant de prendre en compte très tôt, et donc dès la phase d'étude de faisabilité, les contraintes communales et parentales.

4.3. UNE REFLEXION PERMANENTE SUR L'ADEQUATION DES AIDES PROPOSEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Il semble utile de préciser qu'aucune catégorie d'action n'a vocation a priori à être privilégiée au détriment d'une autre car il est essentiel par exemple de maintenir la possibilité pour les élèves de déterminer eux-mêmes, notamment au cycle III, les éléments sur lesquels ils souhaitent obtenir une aide (reprise d'exercices échoués en classe), tout comme il est important, notamment au cycle 2, de développer davantage la stratégie d'action préventive (travailler des séquences avant la classe), dans des contextes didactiques et pour des profils d'enfants qui resteront à préciser. C'est une des dimensions actuellement explorée dans certaines classes.

Enfin, lorsque l'aide personnalisée s'installe dans des durées supérieures à 45 minutes, il semble opportun d'envisager la possibilité de travailler les différentes catégories d'action au cours d'une même séance.

S'il est clair que l'aide personnalisée doit être constituée selon les besoins de chaque élève, il est également nécessaire de la faire évoluer selon les effets produits par les stratégies utilisées.

EXEMPLE DE CATEGORISATION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

AIDES PREVENTIVES	AIDES DE RENFORCEMENT	AIDES DE REMEDIATION
Il s'agit d'anticiper les difficultés d'apprentissage.	*Il s'agit d'accompagner l'élève dans les acquisitions en cours et de lui apporter une aide ciblée sur ses besoins.*	*Il s'agit de revenir sur ce qui n'a pas été acquis et de traiter l'erreur en agissant sur ses causes.*
Anticiper sur les obstacles des leçons à venir : Préparer les leçons à venir en mobilisant les connaissances nécessaires et en anticipant sur les obstacles possibles. Enrichir les acquis nécessaires aux activités scolaires ; développer les apprentissages implicites et construire les « pré-requis » : Travailler sur les connaissances indispensables pour pouvoir acquérir de nouvelles connaissances plus complexes. Favoriser l'autonomie scolaire : Travailler sur la mobilisation des compétences nécessaires à l'autonomie (lecture de consignes, construction d'outils personnalisés…)	Renforcer l'étayage dont l'élève a besoin pour construire les acquisitions visées : Reprendre les leçons en cours en proposant un étayage ciblé sur les obstacles que rencontre l'élève. Enrichir et développer l'entraînement nécessaire à l'acquisition : Accroître les situations d'exercices et d'entraînement nécessaires à l'acquisition des compétences visées. Stabiliser, mémoriser, automatiser l'acquisition visée : Aider à l'acquisition des procédures. Automatiser des connaissances instrumentales. Aider à la mémorisation et à la mise en œuvre dans des contextes variés. Favoriser le réinvestissement de la compétence dans d'autres situations : Proposer d'autres situations plus ou moins complexes. Travailler l'analogie et permettre à l'élève d'identifier et de faire des liens entre ses connaissances.	Analyser et traiter la difficulté d'apprentissage : A partir des évaluations conduites et du diagnostic opéré, reprendre des situations et des tâches posant problème à l'élève. Travailler avec l'élève sur les stratégies mises en œuvre : Aider l'élève à analyser ses stratégies et lui en proposer d'autres. Aider l'élève à prendre confiance en lui-même et à s'engager dans la tâche. Automatiser les compétences de base nécessaires à l'exercice de compétences plus complexes : Automatiser les compétences de base pour permettre à l'élève de traiter les activités plus complexes (éviter la surcharge cognitive).

4.4. UNE COOPERATION RENFORCEE AU SEIN DES EQUIPES DE CYCLE ET DANS LE CADRE DES LIAISONS INTER-CYCLES

Les équipes de circonscription pourront faciliter la mise en œuvre du travail d'équipe dans les écoles, notamment par l'intermédiaire de leur programme d'animations pédagogiques. Cela doit devenir un axe stratégique des actions de formation. Ainsi, il semble intéressant :

- de faciliter la candidature d'équipes de cycle sur des modules de formation spécifiques lors des animations pédagogiques,
- de diffuser les outils introduits dans les pratiques de classe par l'intermédiaire des équipes de cycle,
- de renforcer la liaison CM2-6ème notamment dans les RAR,
- de promouvoir les initiatives de liaison GS-CP quand par exemple lors de la période N°1 (voire 1 et 2) les enseignants de GS viennent participer – dans le cadre d'un projet spécifique co-élaboré – à la prise en charge de l'aide personnalisée des élèves de CP.

Ces cascades doivent pouvoir être généralisées sur de telles périodes de la Petite-Section, vers la Moyenne-Section et la Moyenne Section vers la Grande Section. Cette innovation pédagogique, conditionnée par la proximité de bâtiments de l'école maternelle et de l'école élémentaire, devrait rendre opérationnelle la liaison GS-CP dans un contexte particulièrement fécond.

4.5. UNE ADAPTATION LOCALE NECESSAIRE

Selon les enseignants, les modalités de fonctionnement du groupe d'aide personnalisée sont très différentes : certains systématisent l'activité avec le choix d'un seul type de support dans un déroulement réglé, d'autres jouent sur la variété des supports, travaillent sur les procédures, privilégient les contenus de savoir, d'autres encore proposent un travail qui met en jeu la réflexivité, mettent l'accent sur des types de tâche avec une forte guidance et ont recours à la mise en place d'outils d'aide, travaillent sur le repérage et l'analyse des erreurs, et bien d'autres stratégies encore.

A ce titre, il serait nécessaire de s'interroger sur le repérage des entrées qui favorisent la réussite des élèves en difficulté. Quelles stratégies pour quels élèves ? C'est une activité d'évaluation qui nécessitera d'outiller les équipes dans le cadre de la formation continue. Globalement, les enseignants repèrent une amélioration de la qualité du comportement des élèves : prise de confiance, notamment dans la prise de parole et la capacité de se risquer à faire des propositions et à exprimer dans un petit groupe ce que l'on n'a pas compris, sans doute avec le développement du rôle des pairs et plus d'interactions entre élèves. Mais dans quelle mesure, la posture de l'enseignant, dans son rôle d'animateur qui favorise et sollicite les interactions entre élèves, favorise-t-elle la réussite des élèves en difficulté ?

Des changements d'attitude repérables font l'effet d'une rupture dans le fonctionnement habituel de l'enseignant : s'asseoir à la table avec le petit groupe, parler à voix basse, circonscrire des espaces spécifiques dans la classe ou dans l'école, introduire parfois l'hétérogénéité dans le groupe homogène, travailler sur l'explicitation des procédures et différer l'analyse collective des erreurs. Dans quelle mesure ces « ruptures » favorisent-elles la réussite des élèves en difficulté ? Le fait de s'appuyer sur des pratiques concrètes en favorisant l'échange entre enseignants, permettra-t-il l'émergence de nouvelles modalités de travail en équipe de cycle ? C'est ce qui sera nécessaire d'évaluer pour répondre à une question plus globale encore : A quelles conditions la réussite scolaire peut-elle se construire à l'intérieur de la classe pour les élèves en difficulté ?

5. UNE ORIENTATION STRATEGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES : LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Une mission départementale de suivi de la mise en place des dispositifs d'aide au sein des écoles du département des Alpes maritimes, dans le cadre de la réforme de l'école primaire, est confiée à un groupe départemental animé par l'IEN adjoint à l'I.A.

Ce groupe départemental est composé d'une vingtaine de membres :

- des IEN,
- des formateurs et des MAI,
- des directeurs d'écoles,
- et des maîtres spécialisés des RASED.

Ce groupe départemental se réunira plusieurs fois dans l'année scolaire 2009-2010, afin :

- de participer au suivi des actions concernant les trois dispositifs d'aides (accompagnement éducatif en RAR, aide personnalisée et stage de remise à niveau dans l'ensemble des circonscriptions),
- de participer à la mise en oeuvre des stages départementaux « Aide personnalisée » programmés au PDF en 2009-2010, en partenariat avec les formateurs de l'IUFM,
- de participer à la production d'outils d'aide à la mise en oeuvre de ces dispositifs dans les classes et au sein des équipes de cycle, en sollicitant l'expertise des membres des RASED,
- de faciliter la mutualisation de la réflexion et la production d'outils en abondant un site dédié, hébergé sur le serveur académique (vers une plate-forme collaborative),
- enfin de produire des indicateurs nécessaires au pilotage académique et au tableau de bord des circonscriptions.

Annexe 1

inspection académique
Alpes-Maritimes
jeunesse éducation recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER ELEVE DISPOSITIF D'AIDE
Classe de CE2-CM1-CM2 / Cycle III

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école - L. n° 2005-380 du 23-4-2005
Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école - Décret n° 2005-1014 du 24-08-2005 Article 4
Décret n° 2008- 463 du 15 mai 2008

Joindre le dossier PPRE pour tout élève ayant obtenu des scores inférieurs à 33% de réussite aux évaluations nationales CE1 ou CM2.

NOM :	**Prénom :**
Date de naissance :	**Ecole :**

I. Repérage des besoins prioritaires après analyse des résultats aux évaluations CE1

Scores Français						
Nb d'élève : ….	Lecture	Ecriture	Vocabulaire	Grammaire	Orthographe	**SCORE GLOBAL**
Scores Elève	… / 20	.. / 09	.. / 10	.. / 10	.. / 11	.. / 60
Scores Ecole	… / 20	.. / 09	.. / 10	.. / 10	.. / 11	.. / 60
Scores Mathématiques						
Nb d'élèves : ….	Nombres	Calcul	Géométrie	Grandeurs et mesure	Organisation et gestion de données	**SCORE GLOBAL**
Scores Elève	… / 09	.. / 14	.. / 04	.. / 11	.. / 02	.. / 40
Scores Ecole	… / 09	.. / 14	.. / 04	.. / 11	.. / 02	.. / 40

besoins prioritaires :

2. Repérage des besoins prioritaires après analyse des résultats aux évaluations CM2

Scores Français						
Nb d'élève : ….	Lecture	Ecriture	Vocabulaire	Grammaire	Orthographe	**SCORE GLOBAL**
Scores Elève	…. / 15	…. / 10	…. / 10	…. / 15	…. / 10	…. / 60
Scores Ecole	…. / 15	…. / 10	…. / 10	…. / 15	…. / 10	…. / 60
Scores Mathématiques						
Nb d'élèves : ….	Nombres	Calcul	Géométrie	Grandeurs et mesure	Organisation et gestion de données	**SCORE GLOBAL**
Scores Elève	…. / 08	…. / 12	…. / 07	…. / 07	…. / 06	…. / 40
Scores Ecole	…. / 08	…. / 12	…. / 07	…. / 07	…. / 06	…. / 40

Besoins prioritaires :

Formulaire standardisé – 2009 – DEDAC3-V2

Ce dossier est systématiquement complété pour tout élève ayant obtenu des scores inférieurs à 50% de réussite aux évaluations nationales CE1 ou CM2

Ce feuillet est systématiquement complété pour tout élève ayant obtenu des scores inférieurs à 50% de réussite aux évaluations nationales CE1 ou CM2

FEUILLET(s) D'INFORMATION A LA FAMILLE - AIDE PERSONNALISEE

Compétence(s) attendue(s) non maîtrisée(s) :

En cas de refus de l'aide précisez ici les motifs :

• Organisation des séances	Période : du **.....**au **……..**
nombre envisagé :	**durée d'une séance :**
fréquence :	**horaires :**
	lieu :

• Modalités **:**	• Enseignant(s) **:**
groupe ***(en spécifier la composition)***	

Situations proposées	Apprentissages à construire

Projet d'aide communiqué à l'élève et à ses parents le : ……..

Les parents, ***L'enseignant(e) de la classe,*** ***Le directeur, La directrice,***

Remarques éventuelles des parents :

*BILAN DE L'AIDE PERSONNALISEE – **date du .....***

Les progrès réalisés :

Les difficultés persistantes :

La prise en compte de ces difficultés dans les apprentissages au sein de la classe :

Joindre à ce dossier éventuellement les différents feuillets de suivi de l'aide personnalisée au fil des années.

FICHE DE SUIVI DU STAGE DE REMISE A NIVEAU CM1 et CM2 (gratuit)

PERIODE de vacances proposée : **.....**

Jours de présence proposés à l'élève :				*(entourez les jours correspondant ci-dessous)*
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Nom de l'enseignant de la classe :

Difficultés rencontrées en maîtrise de la langue :

Difficultés rencontrées en mathématiques :

Difficultés méthodologiques :

Points prioritaires à travailler :	Points d'appui :

Proposition de stage communiqué à l'élève et à ses parents le : ……..

☐ **Accord pour participation** ☐ **Non accord pour participation**

Les parents, ***L'enseignant(e) de la classe,*** ***Le directeur, La directrice,***

Remarques éventuelles des parents :

*BILAN DU STAGE DE REMISE A NIVEAU – **date du** .....*

Nom de l'enseignant chargé du stage :

Plan d'actions :

Nbre d'heures effectives en français : **Nbre d'heures effectives en mathématiques :**

Evaluation de l'enseignant :

Joindre à ce dossier éventuellement les différents feuillets des stages de remise à niveau au fil des années.

inspection académique
Alpes-Maritimes
jeunesse
éducation
recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Synthèse des dispositifs d'aide arrêtée au ……

Nom : Prénom : Classe :

Formulaire standardisé - 2009 – DEDAC3-V2

Programme personnalisé de réussite éducative

Effectué (s) (préciser la période)	**Validé(s) préciser la date ……..**
- -	- -
Progrès réalisés	**Difficultés persistantes**

Aide personnalisée

Effectué (s) (préciser la période)	**Validé(s) préciser la date ……**
- - -	- - -
Progrès réalisés	**Difficultés persistantes**

Stage(s) de remise à niveau

Effectué (s) (préciser la période)	**Validé(s) préciser la date ……**
- - -	- - -
Progrès réalisés	**Difficultés persistantes**

Evaluation des compétences travaillées

-
-
-

Propositions pour les apprentissages à venir éventuellement en collège

Synthèse communiquée à l'élève et à ses parents le :
……

Nota-Bene **: Ce 4ème feuillet est transmis au collège par l'enseignant de la classe lors du passage en 6ème.**

Les parents, ***L'enseignant(e) de la classe,*** ***Le directeur, La directrice,***

Annexe 2

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACCORD PARENTAL
Aides personnalisées aux élèves

Ecole .....
.....
.
Circonscription .....

Rappel

L'aide personnalisée est un temps d'enseignement. Elle a pour objet de prévenir les difficultés scolaires et de répondre aux besoins des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Elle est principalement orientée vers les apprentissages instrumentaux (français, mathématiques). La fréquentation régulière de l'enfant est nécessaire. Toute absence de celui-ci sera signalée à l'enseignant et justifiée.

Je soussigné(e) ……..……., parent de ……..……, élève de la classe de …….., accepte l'aide personnalisée proposée par l'équipe pédagogique, organisée selon les modalités suivantes :

Organisation	Période	
	Jours	
	Horaires	
	Lieu	
	Enseignant	

Pour l'aide personnalisée prévue en fin de matinée ou en fin d'après-midi :

☐ *L'enfant sera confié aux personnes autorisées. (1)*

☐ *L'enfant rentrera par ses propres moyens. (1)*

(1) Cocher la case

Signature des parents
ou du représentant légal :

Signature du directeur – trice :

Précisez ici en cas de refus :

Annexe 3

25 QUESTIONS SUR L'AIDE PERSONNALISEE / CM2

Version 2.1

Ce questionnaire, élaboré pour les enseignants de CM2 par le groupe de pilotage de la recherche-action sur l'évaluation de l'aide personnalisée, est anonyme et auto-administré. Vous pourrez le remettre au directeur de l'école qui rassemblera vos réponses pour le 1er juin 2009. Nous élaborerons une synthèse de vos réponses qui vous sera communiquée le 15 juin afin de vous aider à faire un premier bilan de votre action.

L'IEN, coordinateur du groupe de Pilotage de la recherche-action de la circonscription de Cagnes/Mer

A. Modalités organisationnelles :

1. Durée effective de la séquence type d'aide personnalisée (Hors temps de récréation): ☐
2. Nombre moyen de séquences par semaine : ☐
3. Horaires privilégiés : ☐
4. Si vous n'êtes pas satisfait du choix de l'organisation arrêtée cette année quelles sont les modifications que vous souhaiteriez apporter :

☐

5. Les élèves sont-ils systématiquement pris en charge par leur(s) enseignant(s) :
   OUI NON *(entourez votre réponse)* Si NON quelle est l'organisation arrêtée :

☐

6. Avez-vous conçu les stratégies de conduite de l'aide personnalisée en équipe de cycle ou de maîtres : PARFOIS-SOUVENT-JAMAIS *(entourez votre réponse)*
7. Dans ce cadre, avez-vous eu recours aux apports des maîtres spécialisés du RASED : PARFOIS-SOUVENT-JAMAIS
8. Dans ce cadre, avez-vous pu bénéficier d'orientations proposées par l'équipe de circonscription : OUI NON *(entourez votre réponse)*

B. Les stratégies éducatives :

9. Durant l'aide personnalisée, quelle est la proportion moyenne du temps consacré à adapter, au fur et à mesure, des exercices échoués en classe (stratégies de reprise de notions et de développement des méthodologiques) : ……..…… %
10. Durant l'aide personnalisée, quelle est la proportion moyenne du temps consacré à travailler des séquences avant qu'elles ne se déroulent en classe (stratégie de la réussite anticipée, ou « le pas d'avance ») : ……..…… %
11. Durant l'aide personnalisée, quelle est la proportion moyenne du temps consacré à mettre en œuvre des situations d'apprentissages conçues dans le cadre d'une programmation préétablie (ex : Ateliers de renforcement de compétences) : ……..…… %
12. Eventuellement, si vous avez développé une autres stratégie que celle énoncée ci-dessus comment la définiriez-vous ? et qu'elle en serait la proportion ?

☐

Page N°2

13. Durant l'aide personnalisée, avez-vous cherché à constituer des groupes relativement homogènes (groupe de niveau et/ou de besoin) : OUI NON,
    Si NON, pourquoi : .....
    ……
    ……..
14. Durant l'aide personnalisée, privilégiez-vous nettement les échanges entre les élèves ? OUI NON, pas vraiment

C. Auto-évaluation :

15. Quel est le nombre d'élèves de votre classe : ☐
16. Nombre d'élèves ayant, selon votre appréciation, tiré un grand profit de cette aide (précisez si possible la durée moyenne de prise en charge pour ces élèves) :

☐

17. Nombre d'élèves ayant, selon votre appréciation, tiré aucun profit de cette aide (précisez si possible la durée moyenne de prise en charge pour ces élèves) :

☐

18. Nombre d'élèves ayant eu des scores inférieurs à 33% lors de l'évaluation nationale CM2 et n'ayant pas bénéficié de l'aide personnalisée : ☐ elles en sont les raisons :
    ……..
    ……..
19. Nombre d'élèves ayant eu des scores inférieurs à 50% et supérieurs à 33% lors de l'évaluation nationale CM2 et n'ayant pas bénéficié de l'aide personnalisée : ☐
20. Quels sont, selon vous, les ressentis de vos élèves pris en charge par cette aide personnalisée :
    ……..
21. Y-a-t-il des élèves qui vous sollicitent précisément pour bénéficier de cette aide, si OUI ces sollicitations sont de quelles natures : ……
    ……
22. A la fin de la journée, ressentez-vous une fatigue professionnelle supplémentaire ? UN PEU SOUVENT PARFOIS JAMAIS ……

D. La formation continue :

23. Souhaiteriez-vous bénéficier d'un module de formation spécifique sur les élèves en difficulté et plus globalement sur la différenciation pédagogique dans le cadre des concertations pédagogiques ? OUI NON
24. Et Pensez-vous qu'un module de 3 fois 3 heures serait adapté (9 heures année) : OUI NON , si NON pourquoi ?
    ……
    ……
25. **Vos remarques autres :**
    ……
    ……
    ……

Annexe 4

7 Questionnements à introduire pour le bilan d'étape de l'aide personnalisée dans le cadre du travail d'équipe

- Axe 3 du Projet d'école 2009-2012 -

1. **Modalités organisationnelles :** *Quels sont les facteurs et les raisons qui ont conduit les équipes à proposer le dispositif arrêté (horaire, répartition dans la semaine, repérage des élèves, évaluation etc. …) ? Y-a-t-il des infléchissements proposés ? Quels en sont éventuellement les obstacles ?*

2. **Données quantitatives sur les élèves :** *Combien d'élèves sont concernés dans la classe/l'école par l'aide personnalisée, par période ou par module ? Combien de fois par semaine un même élève est-il concerné par l'aide personnalisée ? Pourquoi, comment se fait cette régulation ? Certains élèves sont-ils pris en aide personnalisée sur plusieurs périodes / modules successifs ? Pourquoi, comment se fait cette régulation ? Comment les élèves perçoivent-ils l'aide personnalisée ? Les élèves de petite section de l'école maternelle ont-ils bénéficié de l'aide personnalisée dès le premier module ? Pourquoi ?*

3. **Catégorisation des stratégies éducatives :** *Quels enseignants participent à l'aide personnalisée avec leurs élèves uniquement et pourquoi ? Quels sont les avantages et les inconvénients ? Y-a-t-il une organisation plus globale comme par exemple des ateliers de compétences? Quelles sont les stratégies éducatives et les contenus travaillés au cours de l'aide personnalisée ?*

4. **La place de l'Aide personnalisée dans les différents dispositifs :** *Quelles articulations entre l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau, les actions du RASED (prévention et remédiation) ?*

5. **Les parents d'élèves :** *Comment les parents ont-ils perçu l'aide personnalisée ? Quels sont les motifs récurrents pour refuser l'aide ? Comment y remédier ? Comment peut-on améliorer la relation avec les parents pour qu'ils acceptent que leur enfant participe à l'aide personnalisée ? Comment peut-on profiter de l'aide personnalisée pour améliorer la relation avec les parents ?*

6. **Evaluation de l'aide personnalisée :** *Comment percevez-vous l'effet de l'aide personnalisée auprès des élèves ? Y-a-t-il transfert d'éventuels progrès de l'élève depuis le petit groupe vers la classe ? Quelle analyse faites-vous de ces situations de transfert ? Quels outils utilisez-vous pour mesurer les effets de l'aide personnalisée et les progrès des élèves ? Utilisez-vous le livret d'évaluation GS/CP, les livrets d'accompagnement « Aidez les élèves à apprendre à lire (1 et 2) », le site de la banque d'outils du MEN, les outils de type Médial éventuellement en partenariat avec le RASED, les évaluations CE1 et CM2 ?*

7. **Formation :** *Quels sont les besoins de formation des maîtres ?*

***